

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 13 mai 2019 (58ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

12

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. Germain JAMING et Jean-Marc VERGNE, excusés ; Mme Aurore GUILBAUD, non excusée.

DATE DE CONVOCATION : 03 mai 2019

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - CREATION POLE DE SOINS PARAMEDICAUX

Les travaux pour la création du Pôle de soins paramédicaux sont terminés et l'ouverture des deux cabinets sera effective dans les prochains jours.

Afin de finaliser ce projet important pour la commune, le Maire propose d'organiser une inauguration fin juin ou début juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire d'organiser cette manifestation.

POINT 2 - TRAVAUX RUE PRINCIPALE - AVENANT CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire fait état du contrat de maîtrise d'œuvre au taux de 6 % signé avec le Cabinet GUELLE & FUCHS représenté par M. Laurent FUCHS le 28 avril 2015 pour l'aménagement Rue Principale, le Parvis de l'église et Rue de Rouhling.

Montant initial des travaux : 618 350.00 € HT

En raison des travaux supplémentaires Rue Principale, Place du Monument aux Morts et d'accessibilité PMR Ecole Primaire et Maternelle, le Maire propose d'accepter l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre au taux de 6 % pour un montant total de travaux de 910 198.98 € HT.

Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et une abstention d'accepter cette proposition et charge le Maire de signer l'avenant pour la convention d'honoraires.

POINT 3 - MODIFICATION DU BUDGET 2019 DU LOTISSEMENT PEHL

Suite à l'inscription des écritures de stocks, le Maire soumet au conseil municipal le budget 2019 modifié du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	371 785.63 €
dont déficit de fonctionnement reporté (art 002)	65 785.63 €
Recettes totales	371 785.63 €

Section d'investissement

Dépenses totales	150 000.00 €
Recettes totales	150 000.00 €

POINT 4 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal, suite à l'intervention et au conseil du Trésorier,
. Considérant que l'excédent de fonctionnement 2019 doit être repris en section de fonctionnement,

- Décide de voter la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement

Recettes 002 Excédent antérieur reporté	+ 102 867.78 €
Dépenses 023 Virement à la section d'investissement	+ 102 867.78 €

Section d'investissement

Recettes 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 102 867.78 €
Recettes 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- 102 867.78 €

POINT 5 - EMBAUCHE SURVEILLANTE DE BAINNADE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT 6 - VENTE DE TERRAIN LOTISSEMENT DU CHATEAU D'EAU

Suite au désistement de M. et Mme Alexandre SCHAEFER concernant l'acquisition du terrain à bâtir n° 14 du Lotissement Château d'Eau II, le Maire demande d'annuler la délibération du 28 mai 2018. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition du terrain à bâtir n° 14 du Lotissement du Château d'Eau II de Mme Stéphanie TOUSCH.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la vente du lot n° 14 d'une contenance de 601 m² au prix de 5 500.00 € l'are, soit une valeur totale de 33 055.00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

POINT 7 - TRAVAUX RUE DE LA CARRIERE

Le Maire propose de réaliser des travaux pour une amorce de chemin Rue de la Carrière et soumet un devis de l'Entreprise KLEIN Guy pour un montant de 3 671.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de faire réaliser ces travaux.

POINT 8 - ACHAT DE MATERIEL

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis des Ets Jean KLEIN pour l'achat d'une tondeuse thermique tractée de marque ISEKI pour un montant de 1 250.00 € HT.

POINT 9 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. Patrick ALLARD, Adjoint compétent, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente des biens cadastrés Section 1 Parcelle n° 56 Village, Section K Parcelles 372 et 647 et Section L Parcelle 1201 d'une superficie totale de 5 355 m².

POINT 10 - REMBOURSEMENT FACTURE D'EAU

Le Conseil Municipal,

.Vu une consommation d'eau calculée à tort à Mme Anaïs VELT pour le branchement au 10B, rue Principale ;

- décide le dégrèvement de 100 m³ d'eau correspondant à une somme de 311.10 € concernant la facture 2018-501-1359.

POINT 11 - DEMANDE DE SUBVENTION ACCESSIBILITE PMR ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Dans le cadre des travaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) à l'école maternelle et primaire, le Maire propose de déposer une demande de subvention à la Région

Grand Est en complément de la subvention DETR/DSIL.

Montant estimatif des travaux :	88 595.00 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre :	5 315.70 € HT

	93 910.70 € HT
Subvention DETR/DSIL :	46 955.35 €
Subvention Région Grand Est :	20 000.00 €

Part communale :	26 955.35 € HT

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et charge le Maire de faire la demande de subvention.

POINT 12 - DEMANDES DE SUBVENTION

- 1 - Une subvention de 50.00 € est attribuée à l'Amicale des Pêcheurs Blithariens pour l'organisation d'une journée de pêche gratuite pour les enfants des écoles primaires.
- 2 - Une subvention de 50.00 € est attribuée à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de SARREGUEMINES.

POINT 13 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours et sur le chantier de la Rue Principale.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 20/05/2019

Le Maire,

C. Gallien



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 20/05/2019
et publication ou notification le 20/05/2019